

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 07 mars 2023 à 18H30

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 29

Pouvoirs : 4

Votants : 33

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET

BULHON

M. Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

M. Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

M. Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

LEZOUX

Mme Marie-France MARMY, M. Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND,
M. Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, M. Romain FERRIER, Mme Anne-Marie
OLIVON, M. Gilles MARQUET, Mme Eliane GRANET

MOISSAT

M. Thierry TISSERAND, Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, M. Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT-JEAN-D'HEURS

Mme Séverine VIAL

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUÉ, M. Antoine LUCAS

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Louis DERBIAS (donne pouvoir à M. Florent MONEYRON), Mme Danielle GRANOUILLET (donne pouvoir à Mme Josiane HUGUET), M. René BROUSSE (donne pouvoir à Mme Michelle CIERGE), M. Alain COSSON (donne pouvoir à Mme Marie-France MARMY)

Suppléant présent : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absent : M. Bernard FRASIAK, Mme Déolinda DE FREITAS

Est nommé secrétaire de séance : Mme Patricia LACHAMP

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

Mme Patricia LACHAMP est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°05 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 est présenté et approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Modification des statuts du territoire d'énergie Puy-de-Dôme (TE63)

Rapporteur : E.BRUSSAT

Le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la Communauté de Communes Entre Dore et Allier adhère, modifie ses statuts portant sur le transfert de nouvelles compétences en matière d'énergie renouvelables et de réseaux de chaleur, ce que le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité**.

2- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2028

Rapporteur : E.BRUSSAT

Conformément à la loi du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage, l'État et le Conseil départemental ont engagé en 2018 la procédure de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Par un courrier du 12 décembre 2022, le Préfet, le Président de la Caisse d'Allocation Familiale et le Président du Conseil Départemental ont sollicité l'avis des EPCI. Le conseil Communautaire a adopté à **31 voix POUR et 2 abstentions** ce schéma qui affiche 4 priorités : permettre et accompagner les modes de sédentarité et d'itinérances choisis, de créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle et de mieux communiquer, sensibiliser, former.

FINANCES

3- Le débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : D.PEYNON

Le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, dans des conditions qui sont prévues dans le règlement Intérieur.

Pour l'année 2022, les résultats des sections de fonctionnement et investissement cumulés sont en hausse. On constate un solde de reste à réaliser à financer relativement élevé (1 600 770€) qui vient réduire l'excédent d'investissement. Malgré les prises de compétences et l'augmentation des effectifs, la capacité d'autofinancement baisse légèrement mais les marges de manœuvre sont encore confortables.

Pour l'année 2023, concernant les sections de fonctionnement et afin de limiter les augmentations de charge, un travail d'analyse a été réalisé sur différents postes et des gains ont d'ores et déjà été réalisés sur certains postes. Pour les sections d'investissement, on constate un report de 2022 relativement conséquent qui reflète les opérations pluriannuelles lancées sur les dernières années, celui-ci porte en grande partie sur le pôle de ressources et le PLUIH/PCAET.

La section de fonctionnement s'équilibrera sans augmentation des taux de fiscalité.
Le programme d'investissement proposé pour 2023 est ambitieux, tous les gros projets devraient obtenir des taux de subventionnement élevés. Il n'y aura pas de recours à l'emprunt.

Le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'orientation budgétaire.

4- Avance non remboursable au budget annexe du SPANC

Rapporteur : D.PEYNON

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation au 1^{er} janvier 2023, le budget annexe du SPANC de la communauté de communes est devenu un budget rattaché (BR), avec une trésorerie propre. Afin d'abonder la trésorerie de ce budget et de pourvoir aux dépenses du budget SPANC sur le premier trimestre, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** une première avance d'un montant de 20 000€ et une 2^{ème} avance de 80 000€ qui ont été versées en fin d'année 2022. Ces avances permettent au budget de fonctionner en autonomie.

5- TRAVAUX : Médiathèque/ convention avec le Territoire d'énergie63 – mise en conformité de l'éclairage extérieur

Rapporteur : JB.GIRARD

Suite à la détérioration de l'éclairage extérieur de la médiathèque, il est proposé de supprimer et de les mettre en conformité. A cet effet, un chiffrage des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie 63 (TE63). L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques s'élève à 4 000€ HT. Le TE63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT. Le Conseil Communautaire a accepté à **l'unanimité** la participation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier au financement des dépenses à 2 000 €.

FRANCE SERVICES

6- Convention de mise à disposition des locaux avec le défenseur des droits

Rapporteur : G.FRICKER

Le Conseil Communautaire a accepté à **l'unanimité** la proposition du délégué du défenseur des droits de faire une permanence mensuelle (2^{ème} mercredi du mois – après midi) dans les locaux de son Espace France services et à autorisé Madame La Présidente à signer la convention de mise à disposition.

ECONOMIE

7- PAI - Convention avec Territoires d'Energies (TE63), mise en conformité du réseau d'éclairage public des ZA (ZIH, ZAB, ZIHT)

Rapporteur : F.MONEYRON

Afin d'améliorer l'éclairage public des zones d'activités les Hautes à Lezoux, le Bournat à Orléat et Hautes Technologies à Peschadoires, Territoires d'Energies 63 a procédé au chiffrage du coût de la mise en conformité des équipements d'éclairage public. L'estimation des dépenses est de 4 300 €. Le Territoire d'Energies 63 prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT. Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la participation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier au financement des dépenses à 2150€.

URBANISME/ENVIRONNEMENT

8- Adoption de la modification simplifiée n°4 du PLU de Lezoux

Rapporteur : T.TISSERAND

Le Conseil Communautaire a approuvé à **31 voix POUR et 2 voix CONTRE** la modification simplifiée n°4 du PLU de Lezoux.

9- Signature de la convention d'entretien et de gestion du site naturel les dunes des Girauds-Faures entre la commune d'Orléat et la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Rapporteur : T.TISSERAND

Afin de poursuivre les actions d'entretien écologique du site naturel les Dunes des Girauds-Faures, la CCEDA en partenariat avec la commune d'Orléat souhaite mener en 2023 les opérations suivantes :

- Mise en place de l'éco-pâturage (poursuite du contrat Natura 2000 : 2020-2022)
- Travaux sur les clôtures

Pour ces actions, la CCEDA souhaite effectuer une demande de financement au titre du Fonds Vert à hauteur de 60% des coûts HT.

Dépenses		Recettes		
Poste de dépense	Coût HT €	Poste de recettes	Taux	Montant HT €
Eco-pâturage	3 755,60 €	Etat (fonds vert)	60%	10 535,04 €
Travaux sur clôtures	13 802,80 €	Orléat	20%	3 511,68 €
		CCEDA	20%	3 511,68 €

TOTAL	17 558,40 €	TOTAL	100%	17 558,40 €
--------------	--------------------	--------------	------	--------------------

Le Conseil Communautaire a accepté à **31 voix POUR et 2 abstentions** les modalités de financement partagé entre la CCEDA et la commune d'Orléat qui sont définies dans la convention pour la gestion et l'entretien du site.

10- Demande de labellisation en espace naturel sensible du site « les Dunes des Girauds-Faures »

Rapporteur : T.TISSERAND

Le Conseil Communautaire a accepté à **32 voix POUR et 1 abstention** de solliciter le Conseil départemental du Puy-de-Dôme afin d'obtenir la labellisation Espace Naturel Sensible du site des Dunes des Girauds-Faures.

11- Demande de subvention au titre du fonds vert - AXE 3 - accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 - les dunes des Girauds-Faures

Rapporteur : T.TISSERAND

En parallèle de la demande de labellisation et afin de poursuivre les actions d'entretien écologique du site, la CCEDA en partenariat avec la commune d'Orléat souhaite mener en 2023 les opérations suivantes :

- Mise en place de l'éco-pâturage (poursuite du contrat Natura 2000 : 2020-2022)
- Travaux sur les clôtures

Pour ces actions, la CCEDA souhaite effectuer une demande de subventions au titre du Fonds Vert.

Le Conseil Communautaire a autorisé à **l'unanimité** Madame la Présidente à solliciter une subvention de 60% du montant hors taxe des actions dont le montant est estimé à 10 535,04 € au titre du Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires et notamment de l'axe 3 « accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » pour l'opération présentée.

12- Convention de partenariat pour le développement de capacités de pilotage de la consommation électrique au profit de la transition écologique sur le territoire de la Communauté de communes Entre Dore et Allier

Rapporteur : T.TISSERAND

La communauté de communes Entre Dore et Allier a engagé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, à la fin de l'année 2021. Ce programme d'action engage la collectivité vers des objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de Gaz à effet de serre.

Le pilotage de la consommation électrique est un nouveau mode de régulation des équilibres électriques mis au point par VOLTALIS et qui consiste à générer des économies d'énergie chez les consommateurs aux moments où le système électrique en a besoin, comme lors des pics de consommation hivernaux ou pour pallier les baisses de production des énergies renouvelables.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **22 voix POUR, 3 voix CONTRE et 8 abstentions** d'établir un partenariat avec la société Voltalis dans le but de renforcer son action.

RH

13- Modification du temps de travail des agents en charge de l'accompagnement des usagers France Services – suppression de 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet 28/35^{ème} avec création simultanée de 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet 31/35^{ème}

Rapporteur : J.HUGUET

Compte tenu de l'augmentation significative du nombre d'accompagnements effectués à l'espace France Services, une proposition a été faite aux agents d'augmenter leur temps de travail de 28 à 31 heures par semaine pour leur permettre d'accomplir leurs missions dans de meilleures conditions. La création de deux postes permanents d'adjoint administratif territorial à temps non complet 31/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2023 a été accepté à **l'unanimité** par le Conseil Communautaire.

14- Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (10,5/35^{ème})

Rapporteur : J.HUGUET

Le Conseil Communautaire a accepté à **l'unanimité** de créer 1 poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 10,5/35^{ème} pour assurer les animations pendant les mercredis périscolaires à l'ALSH de Joze, pour la période du 8 mars au 7 juillet 2023.

15- Adhésion au comité national d'action sociale (CNAS) – modification

Rapporteur : J.HUGUET

La CCEDA adhère au CNAS depuis 2011, cet organisme offre à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, prêts sociaux, chèques vacances, loisirs, cultures, réductions...). Le CNAS offre la possibilité d'étendre le bénéfice de ses prestations aux agents retraités moyennant une cotisation de 137,80 € par an et par agent en 2023, ce que le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité**.

La secrétaire de séance



Patricia LACHAMP

La Présidente



Elisabeth BRUSSAT